Amendement N° 090

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Sport (CR 2019-908)
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs
Sous-section 32 - Sports
Programme HP32-001 « Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens »

Le programme **« Construction et rénovation des équipements en faveur des lycéens** » est abondé de 5,5M€ en autorisations de programme et de 7,5M€en crédits de paiement

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

EQUIPEMENTS SPORTIFS POUR LES LYCEEN·NE·S : ETRE A LA HAUTEUR DES ENJEUX DES JOP 2024

La perspective des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 et le rôle de la Région en la matière exigent que notre institution participe pleinement à l'amélioration de tout ce qui consacrera le développement de la pratique sportive des jeunes et en particulier des lycéen·ne·s et des élèves de CFA.

La Région doit dorénavant prendre ses responsabilités et répondre à l'exigence réglementaire et scolaire en matière de pratiques sportives via un véritable Plan d'investissement pour les équipements sportifs dans les lycées.

Alors que les besoins sont colossaux et que selon l'IRDS, un·e jeune francilien·ne sur cinq reste éloigné de la pratique sportive, l'exécutif régional a décidé de supprimer un tiers de l'enveloppe dédiée aux équipements sportifs dans les lycées. Le fameux « *Plan Marshall* » annoncé par Mme Pécresse lors de la campagne des Régionales 2015 n'est donc toujours pas au rendez-vous.

Non seulement, le budget proposé sur cette ligne n'atteint toujours pas le niveau de 2015 (6M€), mais surtout le taux d'exécution toujours plus faible d'une année sur l'autre (à peine 60% cette année) est stupéfiant devant l'envergure des travaux à engager pour que les lycées franciliens voient leurs retards enfin comblés.

C'est la raison pour laquelle il faut doubler le montant initialement affecté afin d'enclencher une réelle montée en charge budgétaire en vue des JOP 2024 pour couvrir l'ensemble des besoins qui devraient remonter des collectivités territoriales comme des EPLE.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 092

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Sport (CR 2019-908)
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 33 – Loisirs
Programme HP 33-001 « Investissements dans les Iles de loisirs »
Action : « Aide à la rénovation des centres de vacances des collectivités franciliennes »

L'action « Aide à la rénovation des centres de vacances des collectivités franciliennes » est créée et dotée de 10 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE : DES VACANCES POUR TOU·TE·S
POUR LA RENOVATION DES CENTRES DE VACANCES DES COLLECTIVITES FRANCILIENNES

Nombreuses sont les collectivités territoriales franciliennes à posséder des centres de vacances en Île-de-France et en région dans des territoires, y compris très ruraux qui parfois font vivre des vallées entières : les exemples de désertification de zones rurales (fermetures de commerces, de services publics...) suite à la fermeture d'un centre de vacances sont malheureusement multiples.

Ces collectivités font face à des besoins de réhabilitation et de rénovation qu'elles ne peuvent plus assumer seules. Pourtant, ces centres de vacances œuvrent pour un tourisme social et solidaire de qualité tant comme aménageur des territoires et que comme moteur de l'économie locale.

Le groupe Front de gauche considère qu'il est indispensable que la région Île-de-France prenne sa part à la rénovation d'un parc encore très vaste mais en mauvais état et qui contribue à offrir des vacances à de nombreuses familles franciliennes qui ne partiraient pas si ce type de dispositif n'existait pas.

Alors qu'un enfant sur trois est privé de vacances, réhabiliter ces centres permettra de développer le droit aux vacances pour toutes et tous comme le préconise la Convention internationale des droits de l'enfant et permettra de répondre aux enjeux d'inclusion des personnes en situation de handicap et de troubles mentaux.

Le soutien régional permettrait de faciliter la polyvalence de ces structures pour s'adapter aux nécessaires évolutions de ces centres en direction des familles, des seniors, des enfants et des jeunes.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 290

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Ensemble, l'Île-de-France
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Sport (CR 2019-908)
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports, loisirs
Sous-section 32 - Sports
Programme HP32-001 « Équipements sportifs d'intérêt régional »
Action « Plan Piscines »

L'action « Plan Piscines » est abondée 5 M€ en autorisations de programme et de 1 M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voierie nationale », programme « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs

PLAN PISCINE EN ILE-DE-FRANCE : « TOU·TE·S NAGEUR·SE·S EN 2024 ! »

Si l'enveloppe dédiée au Plan Piscine augmente cette année de manière significative, elle reste, à nos yeux, encore bien en-deçà des besoins réels remontants des territoires carencés en équipements nautiques.

Les retards et insuffisances sont tels sur certains territoires qu'il est non seulement indispensable de doubler cette enveloppe budgétaire en AP (10 M€) et en CP mais surtout de redéfinir urgemment, les critères d'attribution en les basant sur le taux d'enfants ne sachant pas nager en 6e et le niveau socio-économique des foyers qui y habitent afin de rétablir un maillage francilien égalitaire. En complément de ces critères, il nous semble essentiel que la région s'adapte aux besoins des collectivités territoriales, en augmentant ses taux de participation, qui ne seraient pas en capacité de porter financièrement ces projets lourds en revoyant les clés de répartition financière afin que de ne pas défavoriser les territoires les plus populaires dans la construction de ces nouveaux équipements.

Le fait que 50% des enfants entrant en 6e en Seine-Saint-Denis, principal département qui accueillera les JOP 2024 mais aussi département le plus pauvre de notre région, ne sachent pas nager devrait nous alerter sur les moyens à mettre en œuvre pour que le « *Sport pour tou·te·s* » ne soit pas un simple slogan mais devienne une réalité.

La Région qui accueillera les Jeux olympiques et paralympiques en 2024 doit tout mettre en œuvre pour que sa population et en particulier sa jeunesse puissent bénéficier d'équipements sportifs à la hauteur des attentes et des besoins.

C'est la raison pour laquelle il est proposé un rattrapage de 10€ en autorisations de programme et en crédits de paiement. Une telle augmentation enclenchant une réelle montée en charge budgétaire en vue des JOP 2024 permettra à l'exécutif actuel de diversifier ses réponses aux différentes requêtes et ce, qu'elles que soient les sensibilités politiques des collectivités locales demandeuses.

Céline MALAISE **Maxime des GAYETS** **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe

Amendement N° 352

Région îledeFrance

Conseil régional
Ensemble, l'Île-de-France
Groupe Front de Gauche

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 08 : Sports, loisirs, jeunesse (CR 2019-908)
Investissement_
Chapitre 903 : Culture, sports et loisirs
Sous-section 32 : Sports
Code Fonctionnel 32 : Sports
Programme HP32-001: Équipements sportifs d'intérêt régional
Action 13200102 : Achat d'équipement en faveur du handisport

Texte de l'amendement :

L'action est abondée de 0,7M€ en AP et de 0,6M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « routes et voiries ».

Exposé des motifs :

Avec l'organisation des Jeux Paralympiques en 2024 sur le territoire francilien, la question de l'accessibilité des infrastructures sportives est un enjeu majeur pour l'Île-de-France. Les signataires de cet amendement considèrent que la faible dotation de cette ligne n'est pas du tout à la hauteur des besoins dans le domaine des équipements handisport.

Maxime des GAYETS
Conseiller régional
Président du Groupe
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ
Conseillère régionale
Présidente du Groupe
Front de gauche
Parti communiste français
et République & Socialisme

Amendement N° 374

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 8 – Sport (CR 2019-908)
Investissement
Chapitre 903 – Culture, sports et loisirs
Sous-fonction 33 – Loisirs
Programme HP 33-001 « Investissements dans les Iles de loisirs »
Action : « Aide à la formation de directeur de centres de vacances (BAFD) »

L'action « Aide à la formation de directeur de centres de vacances (BAFD) » est créée et dotée de 1 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

Exposé des motifs :

REPONDRE A L'URGENCE SOCIALE : DES VACANCES POUR TOU·TE·S
AIDE A LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS ENCADRANTS

Pour le droit aux vacances pour toutes et tous, le groupe Front considère qu'il est indispensable que la Région participe financièrement à l'aide à la formation continue des personnels encadrants travaillant au sein des associations qui développent et mettent en œuvre des projets éducatifs innovants et ambitieux.

Élever le niveau de qualification des formatrices et des formateurs (BAFA et BAFD) afin de satisfaire aux exigences réglementaires et d'assurer une sécurité optimale pour les usager·ère·s sont des nécessités. La Région pourrait y contribuer et également permettre à de jeunes Francilien·ne·s d'élargir leurs formations à des métiers d'animation et d'encadrement.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 476

Région îledeFrance

Conseil régional
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste
Groupe Alternative Écologiste et Sociale
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

Rapport n° CR 2019-075 : Projet de budget 2020

Titre II – Dispositions relatives aux charges
ANNEXE 08 : Sports, loisirs et jeunesse (CR 2019-908)
Investissement
Chapitre 903 : Culture, sports et loisirs
Sous-section 32 : Sports
Programme HP32-001/PJ32-001 : Équipement sportifs d'intérêt régional

Texte de l'amendement :

L'action « Achat d'équipement en faveur du handisport » est abondée de 0,243M€ en AP et de 0,253M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme HP821-001/PR821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

Exposé des motifs :

Accompagner le développement du handisport

Le handisport, par le message et les valeurs hautement positives qu'il véhicule mais aussi du fait de tout ce qu'il peut apporter aux personnes en situation de handicap et à leurs proches, doit être soutenu avec détermination sur le territoire francilien.

Notre territoire ne peut pas attendre l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 pour prendre en charge une réelle politique de développement du handisport. Le présent amendement vise donc à assurer qu'au moins 1% du budget d'investissement du secteur Sports, Loisirs et Jeunesse soit consacré à l'achat d'équipements en faveur du handisport.

Eddie Aït — Ghislaine Senée — Céline Malaisé